

OBSERVATOIRE DU PATRIMOINE RELIGIEUX



JOURNÉE À FONTAINEBLEAU LUNDI 18 JUIN 2018



PROGRAMME :

- Château de Fontainebleau : Visite privée exceptionnelle sur le thème « Au plus près des cieux » des trois chapelles et des petits appartements.
- Déjeuner au restaurant « le Troubadour ».
- Accueil et visite du couvent des Carmes d'Avon.
- Visite privée et collation au château de Bourron.

Groupe limité à 20 personnes

Un covoiturage sera organisé par l'OPR pour ceux et celles qui le souhaitent :

Départ de Paris porte d'Orléans ou autre et/ ou Récupération gare de Avon-Fontainebleau et navettes

Trois chapelles sont édifiées dans le château de Fontainebleau :

La chapelle Saint-Saturnin, bâtie sous François Ier s'articule sur deux niveaux superposés, selon le modèle en vigueur des Saintes-Chapelles. La chapelle haute était conçue pour être éclairée en transparence et reçoit un admirable décor conçu par Philibert Delorme et une tribune de marbre. Quant à la chapelle basse, elle occupe l'emplacement de la chapelle consacrée par saint Thomas Becket en 1169.

La chapelle de la Trinité, ancienne église conventuelle des moines Mathurins installés par saint Louis, est reconstruite à partir du règne de François Ier et reçoit la voûte actuelle sous Henri IV. Son exceptionnel décor a servi de cadre au mariage de Louis XV.

Visite des petits appartements.

Accueil par Isabelle de Gourcuff, administratrice générale et visite par Vincent Droguet, conservateur général du Patrimoine et directeur du Patrimoine et des collections



Les frères carmes occupent à Avon, juste à côté de Fontainebleau, un bâtiment des XVIIe et XVIIIe siècles. La première vocation de cette maison était hospitalière. La reine de France, Anne d'Autriche, fonda en 1662, aux abords du château, un hôpital qu'elle confia à des Frères de Saint Jean de Dieu. Le bâtiment se construisit de façon progressive dans un angle du parc, à proximité du grand canal, notamment grâce à la générosité de Louis XVI.

Le couvent fut rendu célèbre par le Père Jacques, figure héroïque de la Résistance qui cacha des enfants juifs, ayant inspiré le film « Au revoir les enfants ».

Accueil et visite par le frère Christophe-Marie, frère prieur de la communauté.



Le château actuel a été construit au début du XVIIe siècle à l'emplacement d'une ancienne forteresse féodale. En octobre 1725 il accueille Stanislas Leczinski, l'ex-roi de Pologne. C'est en 1878 qu'il est acquis par les Montesquiou-Fezensac. Les anciennes douves ont imposé le plan du château constitué d'un corps de logis à trois niveaux et de deux ailes en retour d'équerre. Le portail d'entrée donnait sur le pont d'accès détruit. Le logis flanqué de deux petits pavillons est au cœur d'un parc de 40 hectares. L'intérieur du château fait l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques depuis le 18 mars 1926. Les extérieurs font l'objet d'un classement au titre des monuments historiques depuis le 29 octobre 1971.



**Accueil par Estrella de Cordon, propriétaire du château, et visite des salons et de la chapelle
Collation à l'issue de la visite.**

Modalités pratiques :

- 09h15 : Train Gare de Lyon pour Fontainebleau (arrivée à 10h00) ou voiture si besoin (Porte d'Orléans ou autre)
- 10h30 : RDV Entrée du château de Fontainebleau, Boulevard Magenta, 77300 Fontainebleau
- 13h15 : Restaurant Le Troubadour, 7 Rue Dénecourt, 77300 Fontainebleau
- 14h45 : Couvent des Carmes d'Avon, 1 rue père Jacques, 77210 Avon
- 16h30 : Château de Bourron, 16 Avenue Blaise de Montesquiou, 77780 Bourron-Marlotte
- 18h00 : Retour vers Paris. Train à 18h30

Inscription indispensable avant **le 30 mai** auprès de Bernadette Saint-Georges Chaumet au 01 40 16 14 39 ou 06 50 38 59 93 ou par mail : activites@patrimoine-religieux.fr

BULLETIN REPONSE AVANT LE 30 MAI 2018

Mr/Mme, Prénom : Nom :

Adresse :

Tel : @mail :

1) Assistera à la sortie du 18 juin 2018

A besoin d'un covoiturage **Oui** : à Paris à Fontainebleau ; **Non** /// Propose un covoiturage **Oui** ; **Non**

Participation : entrées, conférences, collation: 45 € par personne à régler à l'inscription.

Le déjeuner (entrée, plat, dessert, vin, café) sera à régler sur place : 25 €

2) Souhaite faire un don à l'OPR (déductible de l'impôt sur le revenu pour 66 % de son montant dans la limite des 20% du revenu imposable) d'un montant de€

Total à régler (1+2) =€ (chèque à l'ordre de l'OPR, 17 C rue Blanche, 75009 Paris)